

26, 2016

Du labyrinthe à la toile / Dal labirinto alla rete - Mélanges en l'honneur de Sergio Poli / Miscellanea in onore di Sergio Poli a cura di Elisa Bricco, Ilaria Torre, Simone Torsani

Michele PRANDI

Les rôles du procès entre relations conceptuelles et structures sémantiques

Per citare l'articolo:

<https://www.publifarum.farum.it/index.php/publifarum/article/view/580>

Rivista Publifarum

publifarum.farum.it

Documento accessibile online:

<https://www.publifarum.farum.it/index.php/publifarum/article/view/580/1228>

Documento generato automaticamente 06-10-2020

Les rôles du procès entre relations conceptuelles et structures sémantiques

Michele PRANDI

Indice

[1. Structures conceptuelles et structures sémantiques](#)

[2. Les rôles comme structures conceptuelles autonomes](#)

[3. L'expression linguistique des rôles : critères de cohérence et solidarités lexicales](#)

[4. Conclusions](#)

[Références bibliographiques](#)

Abstract

Cet essai se propose de définir les rôles comme l'Agent, le Patient ou le Destinataire à la fois comme structures conceptuelles indépendantes et comme structures sémantiques, c'est-à-dire, comme contenus de formes d'expressions linguistiques. D'une part, les rôles sont directement accessibles à la pensée cohérente – à l'inférence –, et de ce fait non seulement ils admettent, mais ils demandent une définition purement conceptuelle. D'autre part, l'accessibilité directe des rôles en tant que relations conceptuelles n'implique pas que les formes linguistiques se limitent à refléter des relations conceptuelles indépendantes. Entre les structures conceptuelles et les formes de codage il y a une interaction multiple qui s'étend de la simple représentation jusqu'à une restructuration profonde. Cette option méthodologique est cohérente avec l'idée que la syntaxe n'est pas une

structure homogène, ou formelle et indépendante ou instrumentale et iconique, mais une structure composite – une confédération de structures autonomes et de structures instrumentales qui sont en compétition dans la mise connexion de signifiés atomiques pour former des signifiés complexes. Une grammaire a donc une composante formelle, qui rend compte du codage, et une composante conceptuelle, qui justifie l'inférence.

This study is about roles such as Agent, Patient, Addressee envisaged both as independent conceptual structures and as semantic structures, that is, as contents of linguistic forms of expression. On the one hand, roles are directly accessible to consistent thought, that is, to inference, and therefore not only admit but also require in the first place a purely conceptual definition. On the other hand, the direct accessibility of roles as conceptual relations does not imply that linguistic forms simply mirror independent conceptual relations. Between independent conceptual structures and forms of coding there is a manifold interaction, open to different empirical issues spanning from pure mirroring to deep restructuration and creation. This methodological stance is consistent with the idea that syntax is not a homogeneous kind of structure, either formal and independent or instrumental and iconic, but a composite kind structure – a confederation of structures of both kinds that cooperate in connecting atomic meaningful parts to form meaningful wholes. Thus, a grammar of complex meaningful expressions has both a formal component, which accounts for coding, and a conceptual component, which accounts for inference – that is, for the direct access of thought to consistent conceptual structures.

L'idée qui est à la base de cet essai est double : d'une part, les rôles engagés dans un procès, comme l'agent, le patient ou le destinataire, admettent et demandent en première instance une définition purement conceptuelle ; d'autre part, cela n'implique pas que les formes linguistiques soient de purs et simples instruments d'expression dépourvus de toute capacité de formation. Au contraire, entre les structures conceptuelles indépendantes et les formes d'expression linguistiques il y a une interaction aux issues multiples, ouvertes à la recherche empirique, ce qui implique que les deux ordres de structures sont chacun autonome

dans son ordre, du moins jusqu'à un certain point.

1. Structures conceptuelles et structures sémantiques

L'argument principal pour une définition purement conceptuelle des rôles est une donnée empirique manifeste : il y a des expressions dans lesquelles les mêmes rôles qui peuvent faire l'objet d'un codage linguistique doivent être identifiés immédiatement grâce au raisonnement cohérent – à l'inférence – du fait que le codage linguistique est insuffisant. L'exemple le plus significatif est la structure *nom de nom* chargée de l'expression d'un procès, où la tête décrit le procès et le complément exprime un argument ou un rôle marginal. ¹

Une expression comme *le rêve de Marie*, par exemple, se réfère à un rêve rêvé par Marie ; *le rêve d'un voyage* se réfère à un rêve (réel ou métaphorique) dont le contenu est un voyage ; *le rêve d'une nuit d'été* envisage un rêve qui a eu lieu dans une nuit d'été. La forme de l'expression est la même, mais le rôle attribué au complément du nom change à chaque fois : l'expérient, le contenu, le cadre temporel. La raison en est que la forme d'expression considérée a un pouvoir de codage presque nul, et que la relève est prise par l'inférence motivée par les contenus conceptuels différents : étant donné un rêve, une personne est un expérient cohérent, un voyage est un contenu cohérent et une nuit est un cadre temporel cohérent. Ces simples faits montrent que les rôles sont accessibles à l'inférence en tant que structures conceptuelles indépendamment de telle ou telle forme d'expression. ²

L'accessibilité directe à l'inférence d'un système de concepts cohérents est incompatible avec l'idée que le codage linguistique est la seule voie d'accès aux structures conceptuelles. Cependant, elle n'implique pas que les formes d'expression se limitent à refléter, d'une façon plus ou moins fidèle, des relations conceptuelles indépendantes. En termes logiques, le codage peut être imaginé aussi bien comme un dispositif voué à l'expression passive de structures conceptuelles autonomes que comme un dispositif autonome en mesure de s'imposer aux concepts et de les connecter de façon créative. Or, contrairement à

ce que suggère la tradition du XXème siècle, partagée entre formalistes et fonctionnalistes ou cognitivistes, l'alternative n'est pas exclusive, et la question de l'orientation du codage - du contenu vers les formes d'expression ou des formes d'expression vers le contenu - est une question empirique ouverte à l'examen des données. Comme premier pas, nous pouvons ici fournir un argument *a contrario* en faveur de l'idée que, à côté d'un système de concepts autonomes des formes d'expression, nous disposons certainement de formes de codage linguistique à leur tour indépendantes, au moins dans des limites vérifiables, de la structure des concepts exprimés. Les structures conceptuelles complexes qui font partie de notre héritage partagé combinent les concepts atomiques dans des relations par définition cohérentes : *Jean a versé le vin dans le verre de Marie* est une phrase dont le signifié reproduit un tel modèle cohérent. Un signifié complexe est incohérent, par contre, si les concepts atomiques sont combinés dans des relations auxquelles ne correspond aucun modèle indépendant et partagé : par exemple *Une aube affaiblie / verse par les champs / la mélancolie / des soleils couchants* (VERLAINE). Ce signifié complexe est incohérent du fait que la mélancolie n'est pas une substance liquide qu'on puisse verser, et que l'aube n'est pas un agent cohérent pour l'action de verser. Si les signifiés complexes des phrases n'étaient que des miroirs fidèles de structures conceptuelles indépendantes, il n'y aurait aucun espace pour la mise en œuvre, dans l'expression, de contenus complexes conflictuels, dépourvus de toute contrepartie dans le royaume des concepts cohérents. Un signifié conflictuel ne peut être mis en place que grâce à la présence d'une charpente grammaticale autonome des contraintes de la cohérence. Or, la présence de contenus complexes conflictuels parmi les expressions linguistiques est une donnée empirique, qui documente le pouvoir de connexion active des structures syntaxiques : *Ce soir la lune rêve avec plus d'enchantement* (BAUDELAIRE); *Quand le ciel ...] nous verse un jour noir plus triste que les nuits* (BAUDELAIRE); *Le soleil versait à grands flots sa lumière sur le Mont Blanc* (H.-B. DE SAUSSURE).

Si notre raisonnement est juste, les signifiés conflictuels ne sont pas des données déviantes situées au marges de l'expression linguistique. Tout au contraire, ils offrent un observatoire privilégié sur la relation bidirectionnelle entre formes linguistiques et structures conceptuelles. D'une part, les formes linguistiques sont

prêtes à restituer directement à l'inférence des structures conceptuelles indépendantes des formes spécifiques de codage, comme il arrive dans les exemples analysés de la structure *nom de nom* ; d'autre part, elles disposent de moyens de connexion capables de tracer des relations conceptuelles inattendues (PRANDI, 1987; 2004). La connexion conflictuelle est simplement la pointe avancée d'une propriété plus générale du codage linguistique : chaque fois qu'une structure conceptuelle est confiée à une forme linguistique, sa structure est affectée, dans une mesure plus ou moins grande, de façon plus ou moins créative. Quand elle devient le signifié d'une expression linguistique, une structure conceptuelle devient une structure sémantique.

La perspective méthodologique décrite dans les lignes qui précèdent ouvre deux chemins logiquement complémentaires à l'analyse. D'une part, les rôles du procès peuvent être décrits en première instance comme des structures conceptuelles autonomes des formes d'expression et donc en termes purement conceptuels. D'autre part, cela ne finit pas par coincer l'expression dans une fonction purement instrumentale ; tout au contraire, les formes d'expressions se voient reconnaître le statut de moyens de connexion indépendants, potentiellement créateurs. Cette double autonomie - des concepts par rapport aux formes d'expression et des formes d'expression par rapport aux concepts - implique qu'une grammaire des expressions complexes, si elle veut rendre compte de la mise en œuvre des leur signifiés complexes, a une base double : une composante formelle, qui est à la base du codage, et une composante conceptuelle, qui motive l'inférence, c'est-à-dire, l'accès direct de la pensée à un patrimoine partagé de structures conceptuelles. La syntaxe apparaît ainsi comme une sorte de confédération entre deux couches de structures qui se partagent la mise en œuvre des signifiés complexes : une syntaxe pure, dont le potentiel de connexion n'est pas limité par la cohérence des concepts, et une syntaxe instrumentale, au service d'un système de concepts indépendants et de ce fait intégrée par l'inférence. Cette idée est au centre du style d'analyse que j'ai appelé Grammaire Philosophique (PRANDI, 1987 ; 2004 ; 2007).

2. Les rôles comme structures conceptuelles autonomes

Les rôles sont des concepts relationnels qui ne peuvent être définis qu'en relation à une structure conceptuelle complexe qui les contient. Pour nous référer à cette structure complexe, nous utilisons l'étiquette conventionnelle de *état de choses* (*state of affairs*). Un état de choses est « a conceptual entity » qui correspond à une « predication » (Dik (1989(1997: 105)) ; il est cohérent par définition et accessible à l'inférence indépendamment de telle ou telle forme d'expression linguistique (voir aussi Van Valin, LaPolla 1997: 86). Pour nous référer à la contrepartie linguistique d'un état de choses, qui est une structure sémantique, nous utilisons le terme tout aussi conventionnel de *procès* qui, depuis Tesnière (1959(1965)), désigne le signifié d'une phrase nucléaire quelconque. Cet emploi technique circule aussi en dehors du monde francophone, par exemple chez Halliday (1970: 146), qui utilise *process* comme hyperonyme de « actions, events, states and relations » (voir aussi HALLIDAY (1967: 38).

2.1. Un contenu conceptuel stratifié

La définition de chaque rôle est stratifiée, formée d'un mélange variable entre contenu relationnel et restrictions imposées aux types de référents autorisés à occuper un rôle de façon cohérente. Le contenu relationnel dépend de la structure de l'état de choses. Pour occuper un rôle de façon cohérente, d'autre part, un référent doit remplir certaines conditions conceptuelles.

Un exemple significatif de cette division du travail est l'agent, dont le référent accomplit une action suite à une décision intentionnelle. Une action typique est un cas particulier d'un état de choses transitif qui produit un changement en engageant un causateur qui accomplit le changement et un patient qui en subit les conséquences. Dans un certain sens, un agent est un causateur intentionnel et responsable. Dans la structure de l'agent, la composante 'causateur' appartient au contenu relationnel : un état de choses subit un changement, et le rôle qui le provoque est un causateur. Les composantes 'intention' et 'décision', au contraire, ne font pas partie du contenu relationnel – ces conditions ne sont pas requises pour

provoquer un changement d'état – mais sont des conditions de cohérence qui distinguent l'agent d'un causateur quelconque, ou qui changent un causateur en agent.

Etant donné la structure d'une procès, formé par un pivot relationnel et par un certain nombre d'arguments qui désignent des référents, il est presque inévitable de penser aux conditions de cohérence comme à autant de propriétés inhérentes des différents référents, de ce fait distinctes du contenu relationnel émanant du pivot relationnel. D'une part, les contenus relationnels « concern the semantic profile of the role in relation to the characteristics of the event » ; d'autre part, « With inherent properties I refer to constitutive features like Animacy and Individuation that result naturally from the intrinsic status of a given participant, thus contributing to define him, her or it at an ontological level which is presumably universal » (FEDRIANI 2014: 18). A mon avis, le concept de propriété inhérente risque d'être déroutant et nécessite d'être approfondi. En premier lieu, les propriétés dites inhérentes sont à leur tour relationnelles du fait qu'elles sont pertinentes non pas en tant que propriétés réellement possédées par les référents qui se trouvent occasionnellement à occuper un rôle, mais comme des conditions imposées à ces référents par la structure de l'état de choses. Si cela est vrai, leur spécificité par rapport au contenu relationnel est à chercher ailleurs que dans une dimension inhérente. Comme nous le verrons, alors que la composante relationnelle appartient au royaume de la cohérence de façon tautologique, les conditions qui apparaissent comme inhérentes forment une couche de conditions conceptuelles qui rendent un rôle cohérent. Ces deux points seront traités dans les paragraphes suivants.

2.2. Le profil ontologique des êtres

Le chemin le plus direct pour illustrer le premier point consiste à observer la façon dont le contenu relationnel des rôles prend sa forme dans la structure d'une phrase. Quand un état de choses est porté à l'expression et devient le contenu d'une phrase articulée par un prédicateur – typiquement, par un verbe – le contenu relationnel et les conditions de cohérence se comportent différemment, et cette différence est accessible à l'observation empirique. Le contenu relationnel des arguments est défini par le prédicateur ; les conditions de cohérence imposées aux

rôles, au contraire, dépendent en dernière instance du contenu conceptuel de la construction. Pour illustrer ce point, observons le signifié concret de *frapper*. ³

Le verbe isolé impose à ses arguments des conditions de cohérence très larges : tout objet concret peut frapper tout objet concret. Une fois que le verbe est utilisé dans une construction, cependant, ces conditions peuvent varier d'une façon significative. Si le verbe est modifié par un adverbe comme *à mort*, par exemple, le profil du patient est affecté : il s'agira d'un être vivant (le symbole * indique l'incohérence conceptuelle) : *Une pierre a frappé le mur* ; *Une pierre a frappé à mort le serpent* ; *Une pierre a frappé à mort *le mur*. Si le prédicat est enrichi par un instrument, le procès se change en action, et le sujet doit être humain : *Jean a frappé le serpent avec un bâton*. **Une pierre frappa le serpent avec un bâton*.

Les remarques précédentes montrent que la donnée pertinente n'est pas la nature du référent qui occupe un rôle donné dans une phrase donnée mais les restrictions imposées à son profil par la structure conceptuelle de la construction comme conditions pour obtenir un signifié complexe cohérent. L'expérient d'un procès comme *rêver*, par exemple, est un être humain. Cependant, cela n'implique pas que chaque fois que le rôle d'expérient d'un rêve est activé dans une expression linguistique il est occupé par un référent humain. Cette condition vaut certainement dans les cas où le rôle n'est pas confié à des moyens de codage spécialisés et qu'il est activé par inférence : à la différence de *Le rêve de Jean*, par exemple, *Le rêve d'une nuit d'été* ne contient pas le rôle d'expérient du fait que le référent présent dans l'expression - la nuit - n'est pas un être humain, et donc ne remplit pas les conditions de cohérence requises pour inférer ce rôle (VÄSTI, KITTILÄ, 2014). Quand l'expression met en place des moyens de codage spécialisés, par contre, cette condition ne vaut plus. Dans la structure d'une phrase, notamment, le sujet du verbe *rêver* code en tout cas l'expérient, et donc un être humain, indépendamment du profil ontologique inhérent du référent occasionnel : *Jean rêve* ; *La lune rêve* (BAUDELAIRE). La possibilité formelle de construire des contenus complexes incohérents réside précisément dans ce décalage entre les conditions de cohérence imposées aux rôles par la construction et les propriétés inhérentes des référents qui les occupent.

2.3. Relations conceptuelles cohérentes et conditions de cohérence

S'il est vrai que les propriétés dites inhérentes des rôles fonctionnent en fait comme conditions de cohérence d'un signifié complexe, une question de méthode surgit : étant donné que le contenu relationnel d'un rôle appartient par définition au domaine de la cohérence, il est clair que les conditions qui fondent la cohérence ne peuvent pas appartenir au même niveau que les structures conceptuelles assumées comme cohérentes. Mon idée est que les conditions de cohérence appartiennent à une couche de structures conceptuelles plus profondes qui sont présupposées chaque fois qu'une relation conceptuelle est assumée comme étant cohérente.

Si elles sont observées de l'intérieur du signifié des expressions complexes, les conditions de cohérence apparaissent comme une couche de restrictions combinatoires, et c'est précisément sous cette identité qu'elles sont connues en linguistique depuis Harris (1946: 178), qui les appelle 'restrictions de sélection'. Les restrictions de sélection, et donc les critères de cohérence, sont traditionnellement annexées à la syntaxe (CHOMSKY, 1965, d'après CARNAP, 1932) ou au lexique (HARRIS, 1946; McCAWLEY, 1970(1971); LAKOFF, 1971; WIERZBICKA 1980: 87; DIK, 1989(1997: 91); GEERAERTS, 1991). Quand elles ne sont pas localisées dans la langue, on les considère ou des modèles cognitifs (FILLMORE 1977: 130), ou des « beliefs about the world » (HAIMAN 1980: 345).

Tout en se manifestant comme des restrictions combinatoires, les critères de cohérence ne sont pas des structures syntaxiques mais des structures conceptuelles. La nature conceptuelle des critères de cohérence, pour sa part, n'implique pas qu'elles appartiennent au lexique. Tant les structures lexicales que les contenus lexicaux sont par définition internes à des aires conceptuelles assumées comme cohérentes, ce qui renvoie à des conditions de cohérence situées plus en profondeur. Pour saisir ce point, observons par exemple le signifié d'un verbe comme *assassiner*, qui dénote l'acte de tuer une personne de la part d'une personne délibérément et illégalement. Les traits qui caractérisent le signifié spécifique de ce verbe, à savoir, la nature humaine tant du causateur que du patient, et la nature intentionnelle et illégale de l'acte, sont tous autant de

déterminations internes au royaume de la cohérence. En termes de cohérence, en effet, il est indifférent que la mort soit provoquée par l'acte d'une personne ou par l'intervention d'une force inanimée, qu'elle affecte un animal ou une personne, qu'elle soit délibérée ou accidentelle, légale ou illégale. Tous ces traits oppositifs, qui appartiennent à la charpente formelle interne et spécifique qui organise le lexique d'une langue donnée, n'acquièrent leur sens qu'à une condition : le patient du verbe *tuer*, tout comme celui du verbe *mourir*, doit être un être animé, et donc mortel. A la différence des traits situés à l'intérieur du domaine de la cohérence, cette dernière restriction conceptuelle n'est pas partie du contenu lexical de verbes comme *assassiner*, mais la condition préliminaire qui rend cohérent, et donc concevable, le signifié de tout contenu lexical appartenant à l'aire de la mort : il s'agit d'un présupposé conceptuel.

Les conditions de cohérence appartiennent à une couche de concepts plus profonde que les structures syntaxiques et les contenus lexicaux, qui les présupposent. La cohérence est une propriété de la pensée et de son expression du fait qu'elle est une propriété du comportement spontané des êtres humains. Les raisons qui nous poussent à penser que l'expression *La lune rêve* a un signifié incohérent sont les mêmes qui nous empêchent de poser des questions ou de donner des ordres à la lune dans notre vie pratique. Les conditions de cohérence forment « le lit où coulent les pensées » et leurs expressions, pour emprunter les mots de Wittgenstein (1969: prop. 97), seulement parce qu'elles forment le lit de la seule forme de vie que nous connaissons. Les conditions de cohérence sont les présupposés ultimes de notre attitude naturelle envers le monde (HUSSERL, 1913).

Quittant le macrocosme du comportement humain cohérent pour revenir au microcosme des rôles, nous sommes maintenant en mesure de définir les deux couches de structures conceptuelles qui définissent les rôles. Une couche - le contenu relationnel - est une structure conceptuelle cohérente qui dépend du contenu relationnel de l'état de choses auquel il appartient. En tant que structure conceptuelle cohérente, le contenu relationnel se fonde sur une couche plus profonde de présupposés qui fournissent les propriétés ontologiques requises aux participants en vue de la cohérence d'un procès.

2.4. Le contenu relationnel et les critères de cohérence dans la définition de quelques rôles

Chaque rôle est caractérisé par un mélange spécifique de contenu relationnel et critères de cohérence. Pour pouvoir comparer des rôles différents, il faut donc éclairer ce point. Si nous comparons les rôles d'agent et de patient, par exemple, nous nous heurtons à une difficulté évidente. Le patient est intégralement défini par sa relation avec l'état de choses et ne présente aucune condition de cohérence : un patient est une entité quelconque qui subit les conséquences d'un changement d'état. L'agent, tout au contraire, est caractérisé précisément par ses conditions de cohérence. Un agent et une force, notamment, partagent le même contenu relationnel, et ne sont distingués que par les conditions de cohérence : un agent cohérent est un être humain ; une force cohérente est une entité inanimée. Pour pouvoir les confronter, il faudrait donc considérer l'agent et la force comme deux cas particuliers d'un rôle plus général, que nous pourrions appeler causateur : une entité quelconque qui peut provoquer un changement d'état. Dans la structure de ce rôle, les conditions de cohérence sont neutralisées, exactement comme elles le sont dans le patient. Ce n'est qu'au moment où l'on prend en considération les conditions de cohérence que le causateur se bifurque en agent et force. Un agent est typiquement humain, capable d'intention et d'action ; dans une forme plus faible, avec un éventail d'implications conceptuelles réduit, il peut être étendu aux animaux par analogie. Une force, par contre, est inanimée.

L'expérient connaît un équilibre entre contenu relationnel et conditions de cohérence qui est l'opposé par rapport tant au causateur qu'au patient. L'expérient est vide de contenu relationnel, du fait qu'il y a beaucoup d'expériences différentes, même opposées : un expérient peut être proche tant de l'agent, comme le sujet de *se repentir*, que du patient, comme le sujet de *s'évanouir*. Par conséquent, l'identité de l'expérient se fonde entièrement sur les conditions de cohérence. Un expérient est un être humain ou du moins, par analogie, animé : « Experiencers are typically human: in this respect, they are similar to agents, as well as to recipients and beneficiaries » (LURAGHI 2014: 111).

Les cas de l'agent, du patient et de l'expérient illustrent assez bien la variété extrême des formes d'équilibre entre contenu relationnel et conditions de

cohérence dans le contenu d'un rôle.

3. L'expression linguistique des rôles : critères de cohérence et solidarités lexicales

La conversion des rôles du statut de structures conceptuelles au statut de structures sémantiques spécifiques d'une langue dépend de deux niveaux : du lexique et de la grammaire.

Au niveau grammatical, la question pertinente concerne les deux différents régimes de codage grâce auxquels les expressions linguistiques donnent accès aux rôles : le régime relationnel et le régime ponctuel (PRANDI 2004 : Ch. 3, § 2.1; 2013). Nous n'allons pas examiner ce point dans cet essai.

Au niveau lexical, chaque langue a à sa disposition un patrimoine spécifique de lexèmes relationnels non saturés capables de fonctionner comme prédicateurs, c'est à dire, comme points d'irradiation de schémas d'arguments. ⁴ Les verbes sont les plus typiques parmi les lexèmes relationnels. Chaque verbe contient *in nuce* la structure d'un procès, et fixe le nombre des arguments, un profil conceptuel plus ou moins détaillé des rôles qu'ils sont destinés à assumer, et la structure des formes d'expression des arguments autres que le sujet – des compléments.

Si nous revenons à la distinction entre contenu relationnel et conditions de cohérence, nous nous apercevons que les structures lexicales spécifiques n'affectent pas le contenu relationnel des rôles, mais qu'elles affectent en profondeur les conditions conceptuelles imposées aux référents appelés à occuper ces rôles. Les conditions générales pertinentes pour la cohérence sont intégrées de façon plus ou moins importante par une couche supplémentaire de contraintes combinatoires spécifiques imposées par les structures lexicales de chaque langue à l'emploi des lexèmes relationnels. Ces contraintes de nature lexicale sont connues en littérature comme solidarités lexicales (Porzig 1934).

Les solidarités lexicales et les conditions de cohérence ne sont généralement pas différenciées dans la littérature linguistique. Dik (1989(1997: 91)) et Wierzbicka (1980: 87), par exemple, appellent restrictions de sélection des cas clairs de solidarités lexicales. Geeraerts (1991: 38), pour sa part, identifie explicitement les deux ordres de structures : « syntagmatic semantic relations, known in

transformational grammar as selection restrictions [...], had actually been discussed earlier by Porzig (1934) ». Malgré quelques analogies de surface, cependant, les restrictions de sélection et les solidarités lexicales forment deux ordres incommensurables de contraintes. Les critères de cohérence sont des restrictions conceptuelles largement partagées, peut-être universelles, qui garantissent la légalité conceptuelle, pour ainsi dire, du comportement humain, et par là de la pensée et de son expression. Les solidarités lexicales sont des restrictions spécifiques d'une langue, de nature lexicale, et donc internes au domaine de la cohérence. Pour illustrer ce point, nous allons revenir sur la différence entre les verbes *tuer* et *assassiner*.

Les verbes *tuer* et *assassiner* partagent le nombre et la forme des arguments : les deux reçoivent un sujet et un objet direct. Ils partagent aussi le contenu relationnel : le sujet est occupé par le rôle qui cause la mort du référent de l'objet direct. Les conditions de cohérence sont aussi les mêmes : le patient est un être vivant. La différence entre les deux verbes réside entièrement dans une condition conceptuelle supplémentaire imposée par l'hyponyme *assassiner* tant au causateur qu'au patient : les deux sont des êtres humains. La restriction sur le patient de *tuer* est une condition de cohérence. Les restrictions supplémentaires imposées par *assassiner* à ses arguments ne sont pas des conditions de cohérence. En termes de cohérence, les êtres humains ne sont ni les seuls types d'êtres qui peuvent causer la mort ni le seul types d'êtres qui peuvent mourir. De ce fait, nous pouvons concevoir une langue qui n'ait pas un verbe dénotant un concept spécifique comme *assassiner*, alors qu'une langue dépourvue d'un verbe dénotant un concept général comme *tuer* est presque inconcevable.

A la différence des conditions de cohérence, les restrictions supplémentaires qui caractérisent le verbe *assassiner* - les solidarités lexicales - sont à la fois spécifiques d'une langue et internes à la cohérence. Une combinaison comme *Une chute de pierres a assassiné mon chien*, par exemple, transgresse deux solidarités lexicales spécifiques de la langue française sur les référents du sujet et de l'objet direct. Malgré cela, le signifié complexe n'est pas incohérent du fait qu'il n'est pas incohérent, pour un chien, de mourir à cause de l'intervention d'une force externe : il s'agit simplement d'une faute lexicale. Le conflit entre l'acte d'assassiner et la pierre d'un côté et le chien de l'autre n'est pas conceptuel mais

lexical, et de ce fait réversible. Il suffit d'un choix lexical approprié pour enlever la transgression : *Une chute de pierres a tué mon chien*. La transgression d'un critère de cohérence, au contraire, construit un procès véritablement incohérent. L'énoncé *La lune rêve*, par exemple, attribue à la lune une attitude qui est incompatible avec ses propriétés essentielles en tant qu'être inanimé. Le problème n'est pas le choix du mot, mais le procès lui-même. Le conflit entre la lune et le rêve n'est pas lexical mais conceptuel, et de ce fait irréversible. C'est un exemple d'incohérence.

Les solidarités lexicales montrent qu'une langue est souveraine quand il s'agit d'imposer à l'emploi des lexèmes relationnels, et notamment des verbes, des restrictions spécifiques et arbitraires, imprévisibles à partir des conditions générales de cohérence. Ces restrictions sont internes au territoire conceptuel délimité par les conditions de cohérence et les présupposent. La langue française peut légiférer librement au sujet des types d'êtres qu'on peut assassiner, justicier, massacrer ou abattre, mais à la condition que tous ces êtres sont animés, et donc mortels. Les structures lexicales spécifiques d'une langue organisent d'une façon arbitraire des aires conceptuelles cohérentes dont les frontières extérieures sont tracées par les critères de cohérence.

4. Conclusions

Un rôle est un objet stratifié. En tant que structure conceptuelle indépendante il contient deux couches : un contenu relationnel, qui dépend de la structure de l'état de choses dont il fait partie, et une couche de conditions de cohérence, qui imposent des contraintes d'ordre ontologique aux référents appelés à les occuper. Une fois qu'il est inclus dans un procès spécifique, et donc dans une structure sémantique contrôlée par un lexème relationnel, typiquement par un verbe, un rôle est prêt à recevoir une couche supplémentaire de restrictions non pas ontologiques mais lexicales, internes au domaine de la cohérence : les solidarités lexicales. Cela montre que l'accessibilité directe d'un patrimoine partagé de structures conceptuelles cohérentes et de leurs conditions conceptuelles de cohérence est tout à fait compatible avec l'idée qu'une langue ne se limite pas à fournir un moyen d'expression à un système de concepts indépendants mais dispose des moyens

pour imposer aux concepts un supplément spécifique de forme.

Références bibliographiques

- CARNAP, R. (1932[1959]) : « Überwindung der Metaphysik durch logische Analyse der Sprache », *Erkenntnis* II : 219-241.
- CHOMSKY, N. A. (1965(1971)) : *Aspects of the Theory of Syntax*, Cambridge, Mass, The MIT Press. Tr. fr. *Aspects de la théorie syntaxique*, Paris, Editions du Seuil.
- DIK, S. C. (1989(1997)) : *The Theory of Functional Grammar. Part I: The Structure of the Clause*, Dordrecht – Providence. 2ème éd., Berlin – New York, Mouton De Gruyter.
- FEDRIANI, C. (2014) : *Experiential Constructions in Latin*, Leiden – Boston, Brill.
- FILLMORE, Ch. J. (1977) : « Topics in lexical semantics », in Cole, P. (éd.), *Current issues in Linguistic Theory*, Bloomington, Indiana University Press : 76-138.
- GEERAERTS, D. (1991) : « La grammaire cognitive et l'histoire de la sémantique lexicale », *Communications* 53 : 17-50.
- HAIMAN, J. (1980) : « Dictionaries and encyclopaedias », *Lingua* 50 : 329-357.
- HALLIDAY, M. A. K. (1967) : « Notes on transitivity and theme in English », Part II, *Journal of Linguistics*, 3 : 199-244.
- (1970) : « Language structure and language function », in J. Lyons (éd.), *New Horizons in Linguistics*, Harmondsworth, Penguin Books : 140-165.
- HARRIS, Z. (1946) : « From morpheme to utterance », *Language* 22 : 161-183.
- HASPELMATH, M. (2003) : « The geometry of grammatical meaning : Semantic maps and cross-linguistic comparison », in M. Tomasello (éd.), *The New Psychology of Language*, Vol. 2, Mahwah, N. J., Erlbaum : 211 – 242.
- HJELMSLEV, L. (1943(1971)) : *Omkring sprogteoriens grundlaeggelse*, Copenhague. Tr. fr. : *Prolégomènes à une théorie du langage*, Paris, Les Editions de Minuit.
- HUSSERL, E. ((1913(1962))): *Ideen zu einer reinen Phänomenologie und phänomenologische Philosophie. Buch I: Allgemeine Einführung in die reine Phänomenologie*. Halle. Critical edition : *Husserliana*, vol. III. La Haye, Nijoff 1950. Tr. fr. (de la 2ème éd., Halle, 1922-23) : *Recherches logiques*, Tome I, Paris, Presses Universitaires de France, 1959 ; Tome II, Paris, Presses Universitaires de France,

1961-62.

LAKOFF, G. (1971) : « Presuppositions and relative well formedness », in Steinberg, Jakobovits (éds. 1971) : 329-340.

LURAGHI S. (2014) : « Plotting diachronic semantic maps. The role of metaphors », in Luraghi, S., H. Narrog (éds.), *Perspectives on Semantic Roles*, Amsterdam - Philadelphie, John Benjamins : 99- 150.

LYONS, J. (1977) : *Semantics*, Cambridge, Cambridge University Press.

McCRAWLEY, J. D. (1970(1971)) : « Where do noun phrases come from? », in Jakobs, R., P. S. Rosenbaum (éds.), *Readings in English Transformational Grammar*. Waltham / Mass., Blaisdell. Réimp. in Steinberg, Jakobovits (eds. 1971) : 217-231.

PORZIG, W. (1934): « Wesenhafte Bedeutungsbeziehungen », *Beiträge zur deutschen Sprache und Literatur* 58 : 70-97.

PRANDI, M. (1987) : *Sémantique du contresens*, Paris, Les Editions de Minuit.

- (2004) : *The Building Blocks of Meaning. Ideas for a Philosophical Grammar*, Amsterdam - Philadelphie, John Benjamins.

- (2007) : « Un tournant philosophique en linguistique : l'idée de grammaire philosophique », in F. Neveu, S. Pétillon (éds.), *Sciences du langage et sciences de l'homme, Actes du colloque 2005 de l'ASL - Association des sciences du langage*, Limoges, Editions Lambert-Lucas : 83-96.

- (2013) : « Signifié de la phrase et événement : la mise en forme linguistique », in D. Londei, S. Moirand, S. Reboul-Touré, L. Reggiani (éds), *Dire l'événement. Langage, mémoire, société*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle : 309-318.

SAUSSURE, F. de (1916(1972)) : *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot. Edition critique par T. de Mauro, Paris, Payot.

STEINBERG, D. D., L. A. Jakobovits (éds., 1971) : *Semantics*, Cambridge, Cambridge University Press.

TESNIERE, L. (1959(1966)) : *Eléments de syntaxe structurale*, 2ème éd., Paris, Klincksieck.

THOMPSON, S. A., Longacre, R. E. (1985(2007)) : « Sentences as combinations of clauses », in T. Shopen (éd.), *Language typology and syntactic description*, Vol. 2, *Complex constructions*, 2ème éd., Cambridge, Cambridge University Press : 372-420.

VAN VALIN Jr. R. D., LaPolla, R. D. (1997) : *Syntax: Structure, Meaning and Function*,

Cambridge, Cambridge University Press.

VÄSTI, K., KITTILÄ S. (2014) : « Semantic roles and verbless constructions », *Studies in Language* 38: 566-604.

WIERZBICKA, A. (1980) : *Lingua Mentalis*, Sidney – New York, Academic Press.

WITTGENSTEIN, L. (1969(1976)) : *Über Gewissheit – On Certainty*, Oxford, Blackwell. Tr. fr. : *De la certitude*, Paris, Gallimard.

Note

[↑ 1](#) M’inspirant de Thompson, Longacre (1985(2007)), j’utilise le terme *marge* pour tous les rôles différents des arguments.

[↑ 2](#) L’idée que les structures conceptuelles ne sont pas accessibles indépendamment du codage est cohérente avec la tradition structurale de Saussure (1916(1972)) et de Hjelmslev (1943(1971)), pour lesquels la pensée, en dehors de l’articulation linguistique, est une ‘nébuleuse’ insaisissable. Toutefois, elle trouve des adeptes aussi bien parmi les linguistes d’inspiration fonctionnelle. Haspelmath (2003 : 238), par exemple, écrit que : « At least at the present stage of our knowledge, it is questionable whether one could motivate a structuring of semantic space [à savoir, l’espace conceptuel] that is independent of linguistic expression ».

[↑ 3](#) En cas de polysémie, chaque acception est caractérisée par un schéma d’arguments et par des conditions de cohérence spécifiques.

[↑ 4](#) Le terme prédicateur (*predicator*) est utilisé par Lyons (1977: 434) pour distinguer le terme relationnel non saturé qui circonscrit un schéma d’arguments de la catégorie fonctionnelle de prédicat, qui coïncide avec le syntagme verbal d’une phrase nucléaire : “We can say that ‘play’ in ‘Caroline plays guitar’ is a two-places predicator independently of whether we also say that ‘play the guitar’ is a predicate”.

